RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01313
Numéro SIREN : 387 768 765
Nom ou dénomination : SEMILLON

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2021 sous le numéro de dépôt 33055

SEMILLON
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.400 euros
Siège Social : 97 Le Bourg – 33720 – ILLATS
N° 387 768 765 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 29 octobre,

La Société HPA, Société par Actions Simplifiée au capital de 28.698.798 €, ayant son siège social au 189, avenue du Maine – 75014 – PARIS, identifiée sous le n° SIREN 892 316 696 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représentée aux présentes par son Président, la Société CH INVESTISSEMENTS, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Hervé HARDY, laquelle Société HPA, agissant en sa qualité d'Associée unique de la Société **SEMILLON**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.400 euros, divisé en 340.000 actions,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- *La nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur Hervé HARDY, démissionnaire :

- **La Société HPA**,
Société par Actions Simplifiée au capital de 28.698.798 €
Ayant son siège social au 189, avenue du Maine – 75014 – PARIS
Identifiée sous le n° SIREN 892 316 696 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

A compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et dans la limite des dispositions statutaires.

Monsieur Hervé HARDY, représentant la Société HPA, déclare ici accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice d'un mandat social.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
HARDY Hervé
643EDA66D95149F...

HPA _____

Représentée par M. Hervé HARDY